

COMPTE RENDU
REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MORDELET.GARRON.CONSTANS.FAURE.VINCENTELLI.PONS.
CONTRUCCI.CALCHITTI.BACCI.SANTACREU.HOUY.BRUNIAS.
PERRIER.PITTON.BALBIS.VAGH.JUGY.REVELLI.VERAN.BENEVENTIGENRE.GOBRON.
DEBRAY.GIRAUD.AUDIBERT.FURLIN.

POUVOIRS : Monsieur MURAT-DAVID à Monsieur BALBIS et Monsieur BAGARRE à Monsieur MORDELET

Monsieur GOBRON est nommé secrétaire de séance

MISE EN PLACE DU COMITE SYNDICAL :

Monsieur VERAN Jean-Pierre, Président sortant, invite le doyen d'âge, Monsieur DEMANGE Roger, à prendre la Présidence pour procéder à la mise en place du Comité Syndical dont les membres ont été désignés par la Communauté de Communes Les lacs les Gorges du Verdon et la communauté de Communes du Comté de Provence.

Conformément aux statuts, le Comité Syndical est composé de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune.

ELECTION DU PRESIDENT :

Monsieur DEMANGE Roger, fait procéder à l'élection du Président du Syndicat Mixte du Haut Var :

Monsieur VERAN Jean-Pierre, Président sortant fait acte de candidature

Monsieur BALBIS Rolland, Maire de Villecroze, fait acte de candidature.

Mesdames HOUY et CONTRUCCI sont nommées assesseurs.

Sur 30 votants et 30 suffrages exprimés Monsieur VERAN Jean-Pierre obtient 10 voix et Monsieur BALBIS Rolland obtient 20 voix.

Monsieur BALBIS Rolland est déclaré élu à la Présidence du Syndicat Mixte du Haut Var par le Président de séance.

ELECTION DU BUREAU :

Monsieur Rolland BALBIS, Président, informe le Comité Syndical que conformément à ces statuts le comité syndical peut élire parmi ses membres un bureau dont il fixe le nombre et la qualité.

Il propose d'élire un bureau composé de :

Monsieur VERAN Jean-Pierre, 1^{er} Vice-Président

Monsieur CALCHITTI Emile, 2^{ème} Vice-Président

Monsieur DEBRAY Romain, 3^{ème} Vice-Président

Monsieur FAURE Antoine, Secrétaire

Monsieur JUGY Pierre, membre

Le Comité syndical est favorable à l'unanimité à cette proposition.

DELEGATION DE FONCTION :

Monsieur BALBIS rappelle au Comité Syndical qu'il peut déléguer une partie de ses pouvoirs sous sa surveillance et sa responsabilité, aux vice-présidents.

L'importance des compétences du Syndicat Mixte rendent nécessaire une collaboration active et présente des Vice-présidents.

Le Président propose de donner délégation permanente :

1. A Monsieur VERAN Jean-Pierre dans le domaine : **Relation avec les intercommunalités.**
2. A Monsieur CALCHITTI Emile dans le domaine : **Collecte des ordures ménagères, secteur du Lac de Saint Croix**
3. A Monsieur DEBRAY Romain dans le domaine : **Gestion des déchetteries**

INDEMNITES DE FONCTION

Monsieur BALBIS informe le comité syndical que pour les syndicats mixtes fermés, un barème spécifique d'indemnités de fonction pour les présidents et vice-présidents a été inséré dans le CGCT (art. R 5212-1). Ces indemnités sont directement calculées par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et sont fixées comme suit : Indemnité de fonction du Président : 21.66 % de l'indice brut 1015 correspondant à un syndicat de 10 000 à 19 900 habitants

Indemnité de fonction des Vice-Présidents : 8.66 % de l'indice brut 1015 correspondant à un syndicat de 10 000 à 19 900 habitants

Le comité syndical est favorable à 28 voix pour et deux voix contre.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Genre, Maire de Carcès, fait part au Comité Syndical de sa surprise quant à la représentation des communes par rapport à leur population. Il propose au Comité Syndical de réviser les statuts.

Nouvel élu, représentant la Commune de Carcès au sein de la Communauté du Comté de Provence, il se réserve le droit d'étudier la situation et de demander à sortir du Syndicat mixte du Haut Var.

Monsieur Audibert, Maire de Montfort sur Argens, pense que l'intercommunalité va imposer la sortie des quatre communes (Montfort, Cotignac, Carcès, Entrecasteaux) du syndicat mixte.

Monsieur Faure, Maire d'Aups, s'interroge sur l'intérêt des communes à payer plus cher le service de collecte, quel que soit l'intérêt politique il conseille de regarder l'intérêt des populations.

Monsieur Balbis rajoute à cela l'intérêt social. Le syndicat mixte du haut var emploie une trentaine de personnes.

Monsieur Debray, Maire d'Entrecasteaux, commune fondatrice du Syndicat, reste très attaché à cette structure. Il est satisfait du service et des taux de collecte plus intéressants que ses partenaires de la Communauté de Communes du Comté de Provence.

Monsieur Debray salue le travail de Jean-Pierre Véran pour maintenir le Syndicat Mixte et l'emploi après le départ de Salernes, Sillans et Saint-Antonin vers la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

A 11 h 45 la séance est levée.